



SYNDICAT FRANCIEN  
COMMUNICATION  
CONSEIL CULTURE

## PEUT MIEUX FAIRE !

Suite aux remontées des agents, lors de nos dernières Heures d'Informations Syndicales, la CFDT a demandé une audience au Directeur de la PIC afin d'éclaircir bon nombre de sujets et de rencontrer de manière officielle la nouvelle Responsable Production.

### **Que la force de travail (permanente) soit avec nous**

Qualité de Service en berne, plis non oblitérés, reste sur les chantiers, courrier reflex non traité, poly activité exacerbée, 2 personnes par MTIPF, utilisation récurrente d'intérimaires...etc. Toutes ces problématiques ont un nom :

#### **Le manque de personnel !**

Voilà un sujet constamment remis sur la table lors des diverses instances.

La PIC va donc **recruter !** si si cela existerait encore ! Début 2016, il y aurait 8 recrutements à savoir :

- 2 postes de techniciens S3C (2.1)
- 1 poste d'agent de production
- 3 postes de pilote de production (2.1) - LD13
- 2 postes de pilote de production (2.1) - LMJV

Plus un appel à candidatures en interne : 1 poste de pilote de production "référent" (2.3) pour l'îlot appui production en après-midi.

**Si la CFDT note une envie de la part de la Direction de réduire la Force de Travail Variable (intérimaires) au profit d'une Force de Travail Permanente (CDI) c'est encore trop peu, en termes de recrutement.**

### **Promotions 2016**

Nous ne sommes pas (beaucoup) plus avancés que lors de notre bilatérale du mois d'octobre. La réponse est « *il y aura des promotions en 2016* » mais pour en connaître le nombre il faudra y revenir. Le fait que la PIC recrute des pilotes de production en externe, réduit les chances de promotions en interne, la CFDT reste donc vigilante sur ce sujet et remettra rapidement sa revendication sur la table des négociations

### **MaBoxRH à la sauce PIC Bois d'Arcy**

Une fois de plus, la PIC réinvente les règles et MaBoxRH n'y échappe pas. Avant de poser ses congés via l'outil MaBoxRH, il faut passer par l'encadrant pour voir quelles sont les possibilités. A quoi sert donc cet outil technologique ? Si il faut maintenir la demande écrite, cela n'a aucun sens, sachant que sur l'outil il est bien précisé ceci :

**«Toute demande effectuée depuis MaBoxRH ne doit pas être doublée d'une demande papier. »**





SYNDICAT FRANCIEN  
COMMUNICATION  
CONSEIL CULTURE

De plus, en cas de refus oral, l'agent n'a aucune possibilité de recours, contrairement au refus motivé.

Pour la Direction de la PIC, cet "échange" agent/encadrant est surtout fait pour favoriser au mieux la prise de congés. La CFDT entend cet argument mais souhaite que La Poste respecte les règles qu'elle a elle-même édictées.

### **Jours de repos Pénibilité Senior, une même règle pour tous !**

C'est un point que nous avons déjà abordé au mois de juin, mais visiblement tous les flux ne sont pas logés à la même enseigne. La CFDT a donc insisté de nouveau sur la règle et du fait que ces jours doivent être posés à l'issue d'une discussion entre l'agent et son encadrant et non imposés de façon systématique.

#### **Rappel de la règle (CORP-DRHRS-2015-0153 du 26 juin 2015) :**

*« Il appartient au responsable hiérarchique de planifier la prise de ces jours de repos durant l'année civile d'attribution, en veillant autant que possible à leur étalement équilibré sur l'année. »*

*«...chaque responsable hiérarchique planifie et informe individuellement les intéressés du positionnement de leurs jours de repos supplémentaires, le cas échéant et pour tout ou partie de ces jours, après avoir sollicité leur avis. »*

### **Organisation des 24 et 31 décembre...pas à la fête !**

Beaucoup d'entre vous nous ont interrogé sur l'organisation des 24 et 31 décembre. Rien ne change ! Même organisation que les années précédentes avec une fin de service à 19h00 et bien évidemment une quotité de travail identique. Seul cadeau, le repas gratuit mais il semblerait que ce soit la dernière année...

### **Espace Temps Com...plication**

La CFDT a souhaité revenir sur l'incident, qui a valu un avertissement à certains collègues de nuit (10 au total) pour avoir refusé d'assister à un Espace Temps Communication, ou simplement quitté la salle. La nouvelle direction a-t-elle voulu asseoir son autorité ?

Rendre un ETC sur "l'art thérapie" obligatoire, est-ce la bonne façon de procéder ? visiblement non ! La CFDT a donc demandé que les ETC qui n'ont pas de lien direct avec l'environnement de travail soient dispensés au volontariat afin qu'une telle situation ne se reproduise plus. Concernant les sanctions, la Direction de la PIC semble maintenir sa décision, mais de cela on s'en doutait. Qui a parlé de Pénitencier Industriel Courrier ?

### **La CFDT a été écoutée mais a-t-elle été entendue ?**

**Les engagements doivent maintenant laisser place aux actes !  
Nous sommes tout de même loin du « geste fort » attendu par tous. Devrons nous passer par la grève pour obtenir des avancées significatives ? et pourquoi pas les 24 et 31 décembre...**

